

COMMUNE DE GOUPILLIÈRES

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la ville.

A la clôture de l'exercice budgétaire, qui intervient au 31 janvier de l'année N+1, le compte administratif du budget principal est établi.

Le compte administratif rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget (au niveau du chapitre ou de l'article selon les dispositions arrêtés lors du vote du budget primitif) des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres) ; Il présente les résultats comptables de l'exercice et est soumis par l'ordonnateur, pour approbation, à l'assemblée délibérante qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

Le compte administratif a été voté le 13 Avril 2017 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la ville ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

I. La section de fonctionnement

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, location salle polyvalente...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Les recettes de fonctionnement 2016 s'élèvent à 467 902,55 € dont 155 900,48 € d'excédent de fonctionnement reporté.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les salaires et les charges représentent 94 353,49 € soit 20,17 % des dépenses de fonctionnement de la ville.

Les dépenses de fonctionnement 2017 représentent 254 508,83 euros

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la Ville à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

L'excédent de fonctionnement de l'année 2016 s'élève à 213 393,72 €.

Les recettes de fonctionnement des villes ont beaucoup baissé du fait d'aides de l'Etat en constante diminution.

La DGF en 2015 était de 61 290 €, en 2016 de 55 813€ et en 2017 de 53 260 €.

Il existe trois principaux types de recettes pour une ville :

- Les impôts locaux (107 507 € en 2016)
- Les dotations versées par l'Etat (90 958 € en 2016)
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population (23720 .81 € en 2014, 28 303.28 € en 2015 et 29 048,02 € en 2016)

b) Les principales dépenses et recettes de la section :

Dépenses	Montant	recettes	Montant
Dépenses courantes	80 333,84 €	Excédent brut reporté	155 900,48 €
Dépenses de personnel	94 353,49 €	Recettes des services	22 266,13 €
Autres dépenses de gestion courante	35 587,99 €	Impôts et taxes	116 213 €
Dépenses financières	21 778,71 €	Dotations et participations	149 280,99 €
Dépenses exceptionnelles	-	Autres recettes de gestion courante	17 471,73 €
Autres dépenses	16 308€	Recettes exceptionnelles	1855,42 €
Dépenses imprévues	- €	Recettes financières	-
Total dépenses réelles	248 362,03 €	Autres recettes	4914,80 €
Charges (Immo Cédé écriture d'ordre)	6146,80 €	Total recettes réelles	467 902,55 €
Virement à la section d'investissement	- €	Produits (écritures d'ordre entre sections)	-
Total Dépenses Fonctionnement	254 508,83 €	Total général	-
Excédent 2016	213 393,72 €		-
Total général	467 902,55 €	Total général	467 902,55 €

c) La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2016 :

- *concernant les ménages*
 - Taxe d'habitation : 19.74 %
 - Taxe foncière sur le bâti : 20.23 €
 - Taxe foncière sur le non bâti : 44.14 %

- *concernant les entreprises*
 - Cotisation foncière des entreprises (CFE) : 0.00 %

Le produit de la fiscalité locale s'est élevé à 97 593 €

Le produit de la CVAE s'est élevé à 6160 €

d) Les dotations de l'Etat.

Les dotations de l'Etat se sont élevées à 90 958 €

- La DGF est de 55 813 € en 2016.
- La Dotation de Solidarité Rurale est de 16 589 € en 2016.
- La Dotation nationale de péréquation est de 15 661 € en 2016.
- La Dotation Élu Local est de 2895 € en 2016.

II. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

Le budget d'investissement de la ville regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction d'un nouveau centre de loisirs, à la réfection du réseau d'éclairage public...).

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

dépenses	montant	Recettes	Montant
Solde d'investissement reporté	-	Virement de la section de fonctionnement	-
Remboursement d'emprunts	20 542,96 €	FCTVA	34 498,31 €
Travaux de bâtiments (à lister)	-	Excédent d'investissement reporté	128 548,84 €
Travaux de voirie - Programme de voirie 2017 - Aménagement RD6 et RD22 - Programme de Voirie 2016	86 601.45 €	Cessions d'immobilisations	6146.80 €
Autres travaux	0 €	Taxe aménagement	3480,36 €
Autres dépenses	43 969,19 €	subventions	21 993 €
Charges (écritures d'ordre entre sections)	31 649.80 €	Emprunt	-
Dépenses imprévues	0 €	Produits (écritures d'ordre entre section)	26 735 €
Total général	182 763.40 €		
Excédent d'investissement reporté	38 638,91 €		
Total général	221 402,31 €	Total général	221 402.31 €

c) Les principales réalisations de l'année 2016 ont été les suivantes :

- Aménagement de la RD6 et RD22 (1^{ère} partie)
- Programme de voirie 2016.

d) Les subventions d'investissements reçues :

- de l'Etat :
- de la Région : -
- du Département : - Subvention comblement de la marnière RENARDIERES = 3 645 €
- Subvention Aménagement RD6 et RD22 = 18 348 €
- Autres : -

III. Les données synthétiques du budget – Récapitulation

(des graphiques, tableaux ou autres peuvent ici compléter utilement l'information du lecteur)

a) Recettes et dépenses de fonctionnement :

Recettes et dépenses d'investissement :

réparties comme suite :

- dépenses : crédits reportés 2015 : 32 000 €
- Recettes : crédits reportés 2015 : -

b) Principaux ratios

(Ratios du budget : Dépenses réelles de fonctionnement / population = 584,38

Recettes réelles de fonctionnement / population = 722.56

c) Etat de la dette

-La commune a emprunté 700 000 € en 2010 sur 25 ans. Au 31 Décembre 2016, le capital restant dû est de 571 269,68 €.

Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L.5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.

Fait à GOUPILLIÈRES, le 30 juin 2017.

Le Maire,

François DODELIN